



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le

ID : 033-213305428-20211204-2021340412-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatre décembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	27/11/2021
En exercice	15	Date de la séance	04/12/2021
Présents	10	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle Polyvalente
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine		X	BEC Dominique
CARRIE Geneviève		X	MALARET Stéphane
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelynne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	Cyril REBEL
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Geneviève CANO-DUMONT

N° 2021/34-0412 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ASSISTANCE EN GESTION DE CONTRAT D'ASSURANCE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire informe que le contrat d'assurances statutaires arrivé à terme le 31/12/2021 et que l'effectif communal est composé de 4 agents affiliés à la CNRACL (taux de cotisation différent selon le régime de cotisation retraite).

Après mise en concurrence des assureurs, l'offre la mieux-disante est celle proposé par le Centre de Gestion de la Gironde dans le cadre d'un partenariat avec la CNP.

Afin de permettre aux collectivités et établissements publics adhérents de bénéficier d'un service de proximité, le Centre de Gestion et l'assureur CNP Assurances ont développé un partenariat encadré par une convention fondée notamment sur l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
Reçu en préfecture le 06/12/2021
Affiché le 
ID : 033-213305428-20211204-2021340412-DE

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à compter du 1^{er} janvier 2022 au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- **DECIDE** d'adhérer à ce service d'assistance en gestion de contrat d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 6 décembre 2021

Pour copie conforme,
Le Maire,
Dominique BEC

